



## **I. Contexte**

La Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) stipule que chaque Partie communique à la Conférence des Parties les informations relatives à ses émissions anthropiques par les sources et l'absorption par les puits de tous les gaz à effet de serre (GES) non réglementés par le Protocole de Montréal. Ces informations sont consignées dans des Communications Nationales préparées tous les quatre ans selon les directives adoptées par la Conférence des Parties, lors de sa huitième session.

Par ailleurs, les pays Parties non visées à l'annexe I, ont également été tenues, en respect à la décision 1/CP16, de soumettre des Rapports Biennaux Actualisés contenant une mise à jour des inventaires nationaux des gaz à effet de serre et des informations sur les mesures prises, les besoins constatés et l'appui reçu en matière d'atténuation et d'adaptation.

Le Maroc, dans le cadre de ses engagements vis à vis de la convention, a déjà préparé et soumis quatre communications nationales respectivement en 2001, 2010 et 2016 et 2021, et trois Rapports Biennaux Actualisés (2016, 2019 et 2022).

Suite à l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris, et conformément aux modalités, procédures et lignes directrices, les Parties doivent soumettre leur premier BTR et leur rapport d'inventaire national (si celui-ci est soumis séparément du BTR), au plus tard le 31 décembre 2024.

Le projet « Cinquième Communication Nationale et Premier Rapport Biennal sur la Transparence à la CCNUCC » vient répondre à ce besoin et appuie le Maroc dans l'élaboration d'un rapport combiné contenant la cinquième communication nationale et le premier rapport relatif à la transparence (CCN/RBT1) à la CCNUCC. La présente étude quant à elle, vise à élaborer l'inventaire des années 2020 et 2022, en tant que partie fondamentale du rapport combiné CCN/RBT1.

## **II. Contexte spécifique au projet**

Le Maroc est un pays en développement exemplaire en matière de respect des communications nationales dans le cadre de ses obligations de reporting (articles 4 et 12 de la CCNUCC). Jusqu'à présent, le Maroc a soumis quatre communications nationales respectivement en 2001, 2010, 2016 et 2021 et trois RBA en 2016, 2019 et 2021.

Pour soutenir le processus de déclaration, le Maroc a développé un système national institutionnalisé d'inventaire des GES qui dispose désormais d'un ensemble d'inventaires de GES préparés conformément aux lignes directrices 2006 du GIEC (2004, 2006, 2008, 2010, 2012, 2014, 2016 et 2018).

Le Maroc a également amélioré l'évaluation de la vulnérabilité de ses principaux secteurs socio-économiques et de son environnement naturel aux impacts climatiques en prenant en compte différents secteurs (c'est-à-dire les ressources en eau, l'agriculture, la foresterie, la biodiversité, les lignes côtières, la pêche, l'habitat, la santé), des mesures d'adaptation définies et renforcé les capacités institutionnelles et techniques.

Le projet CCN-RBT1 vient renforcer le système en place et permettra d'établir un cadre institutionnel pour la réalisation régulière des inventaires GES et la mise à jour des communications nationales (CN) et des rapports biennaux relatifs à la transparence (RBT). Par ailleurs, à travers des sessions de renforcement des capacités des acteurs clés des différents secteurs, Ce projet

favorisera la consolidation des mesures nationales ainsi que l'opérationnalisation du système MRV, en prenant en considération les différents volets, à savoir l'inventaire, les mesures d'atténuation, les mesures d'adaptation ainsi que le support.

Les résultats attendus sont les suivants :

1. Soutien nécessaire et reçu et autres informations pertinentes selon l'article 9-11 de l'accord de Paris sont reportés ;
2. Rapport d'inventaire national des émissions anthropiques par les sources et des absorptions par les puits de gaz à effet de serre pour l'année 2020 et 2022 est préparé selon les directives 2006 IPCC ;
3. Les actions d'atténuation de la NDC et leurs effets sont mis à jour ;
4. Le système MRV National est opérationnalisé ;
5. La description des actions de vulnérabilité et d'adaptation et de leurs effets sont mis à jour ;
6. Compilation et soumission du rapport BTR1/NC5 à la CCNUCC conformément aux directives et des décisions 18/CMA.1 et 5 /CMA.3 y compris la gestion des connaissances ;
7. Un cadre de suivi et évaluation du projet est mis en œuvre.

### **III. Objectifs de la consultation**

La présente étude s'inscrit dans le cadre du processus d'élaboration du premier rapport biennal sur la transparence au Maroc. Elle consiste principalement à :

- Accompagner le secteur de l'UTCATF à affiner leurs hypothèses, les facteurs de conversion, les facteurs d'émissions, les paramètres utilisés, et les calculs des émissions des gaz à effet de serre, en utilisant le Software IPCC ;
- Extraction de la base de données pour faciliter la compilation ;
- Extraction des CRT en vue de préparer la soumission du premier rapport biennal du Maroc.

### **IV. Missions et activités**

#### **Mission 1 : Appui à la finalisation des calculs des émissions de l'UTCATF**

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet CCN/RBT1, une étude a été déjà lancée pour réaliser l'inventaire des émissions des années 2020, 2021, 2022, en révisant également la série temporelle (2010-2018).

Les calculs pour le secteur de l'UTCATF sont finalisés sur la base des fiches de calcul Excel<sup>1</sup>. Toutefois, afin d'assurer le rapportage au niveau de l'ETF reporting tool, le Maroc a décidé de basculer vers l'IPCC Software, qui permet l'extraction des CRT en format JSON et leur insertion au niveau de l'ETF reporting tool.

Une première session a été réalisée pour intégrer les données relatives à 3 années au niveau de l'IPCC Software et comparer les résultats avec ceux obtenus via les fiches de calculs sectoriels.

Cette étape a permis de relever des différences au niveau des résultats, que les acteurs sectoriels

---

<sup>1</sup> Ces fiches ont été développées par le Citepa et constituent l'outil principal sur lequel se base tous les secteurs pour estimer leurs émissions des GES

n'ont pas pu interpréter.

A cet effet, cette mission aura pour objectif d'appuyer les représentants du secteur à vérifier tous les paramètres introduits au sein de l'IPCC Software, et ce pour des années test, afin de s'assurer de la bonne intégration des données et des facteurs de variation des stocks, du choix des paramètres et des facteurs d'émissions, etc.

Le calcul sera fait pour des années test mais l'objectif est de permettre au secteur d'être autonome sur l'intégration des années restantes afin de disposer des résultats pour toute la série temporelle (2004 à 20122).

L'appui de l'expert sera toutefois ponctuel, en fournissant les recommandations nécessaires pour permettre à l'équipe Foresterie de lever les barrières et d'avancer dans les calculs rapidement.

### Livrables de la Mission 1

- Calcul des émissions sectorielles de l'UTCATF finalisés et intégrés au niveau de l'IPCC Software (pour les années test sélectionnées avec les représentants du secteur).

### Mission 2 : Extraction de la base de données et des CRT

Cette mission permettra de :

- Extraire la base de données du secteur UTCATF depuis l'IPCC Software et ce afin de permettre la compilation de l'inventaire national (pour les années test) ;
- Extraire les CRT : une fois les calculs finalisés, l'expert appuiera les représentants du secteur de l'UTCATF à extraire leur CRT (pour les années test).

**NB :** Les représentants du secteur UTCATF poursuivront les travaux pour finaliser les calculs de toute la série temporelle et pourront, sur la base des recommandations de l'expert, extraire la base de données complète et les CRT de leur secteur.

### Livrables de la mission 2

- Base de données du secteur UTCATF extraite à partir de l'IPCC Software (pour les années test) ;
- CRT du secteur UTCATF extraits de l'IPCC Software (pour les années test).

## V. Livrables

Les livrables suivants sont attendus du/de la consultant(e) :

Mission	Livrables
Mission 1	<ul style="list-style-type: none"><li>• Calcul des émissions sectorielles de l'UTCATF finalisés et intégrés au niveau de l'IPCC Software (pour les années test sélectionnées avec les représentants du secteur).</li></ul>
Mission 2	<ul style="list-style-type: none"><li>• Base de données du secteur UTCATF extraite à partir de l'IPCC Software (pour les années test) ;</li><li>• CRT du secteur UTCATF extraits de l'IPCC Software (pour les années test).</li></ul>

## VI. Durée des travaux et estimation du temps consacré à la prestation

Etant donné les délais très serrés pour la soumission du RBT1 du Maroc (prévu le 30 décembre 2024), cette consultation d'appui doit être réalisée et finalisée vers la fin du mois de novembre. L'appui sera étalé sur 3 semaines maximum.

Il est extrêmement important de respecter le délai de la consultation afin de permettre la finalisation du NIR dans les temps et l'édition du rapport final à soumettre à la CCNUCC.

Le contrat sera conclu pour un total forfaitaire de 6Hommes/Jour<sup>2</sup>.

**NB** : Le consultant est libre de définir un nouveau total d'hommes/Jours pour la réalisation de cette consultation.

L'appui à apporter au secteur de l'UTCATF peut être réalisé en français, en anglais ou en arabe.

## VII. Modalités de conduite de la mission

Pour la réalisation des activités susmentionnées, le mandataire devrait :

- Assurer le conseil tout au long de la consultation ;
- Suivre les décisions de la CCNUCC, en lien avec la prestation ;
- Garder à l'esprit la transparence dont doit être doté le Document final.

## VIII. Modalités de paiement

Le règlement sera effectué en 2 tranches comme suit :

- 50% après la validation des livrables de la Mission 1 ;
- 50 % après la validation des livrables de la Mission 2.

## IX. Profil demandé

Le prestataire international devra répondre aux exigences minimales décrites ci-dessous :

### **Expert international en IPCC/UTCATF**

- Education/Formation : Titulaire d'un doctorat ou d'un diplôme d'ingénieur (ou équivalent Bac+5) avec une spécialisation en foresterie, en changement climatique ou autre domaine étroitement lié à la consultation ;
- Expérience : Ayant au moins 10ans d'expérience dans les domaines liés à la consultation (Foresterie, calculs des émissions des GES, changement climatique, ou autre) ;
- Références pertinentes en matière de conduite d'études en relation avec les émissions de GES dans les secteurs clés des inventaires, notamment la foresterie, et l'utilisation des méthodologies du GIEC (lignes directrices 2006) pour la réalisation des inventaires nationaux des GES Maitrise parfaite des méthodologies du GIEC (lignes directrices 2006) pour la réalisation des inventaires nationaux des GES ;
- Expertise confirmée en IPCC software

---

<sup>2</sup>Le nombre d'hommes/jour est donné à titre indicatif pour comparer les offres reçues.

- Maîtrise des exigences de la CCNUCC en lien avec l'inventaire des GES ;
- Grande faculté de communication et aptitude de présentation, animation et concertation

## X. Présentation de l'offre du contractant

Le prestataire est tenu de présenter les documents suivants :

Document	Contenu
<b>Offre technique<sup>3</sup></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le CV du consultant;</li> <li>• L'approche méthodologique de travail ;</li> <li>• Les références techniques des prestations similaires / en lien avec la présente consultation (présentées dans le CV de l'expert).</li> </ul>
<b>Offre financière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une offre financière spécifiant le nombre d'H/J pour chaque mission. L'offre financière doit être datée et signée.</li> </ul>

## XI. Évaluation des offres

L'évaluation des offres se déroulera en deux temps :

- **Etape 1 : Analyse technique comparative des offres :**

Cette étape consiste à analyser le CV et l'expérience des candidats. Les CV remplissant les conditions de profil demandé seront retenus pour l'analyse financière.

Critères	Note Max
<p><b>Méthodologie : 30 points</b></p> <p><b>Améliorée</b> : un très bon niveau de détail, approche présentée qui répond parfaitement aux TDRs, pertinence de l'approche présentée, chronogramme détaillé des activités disposition de présenter des vidéos sur les deux thématiques <b>(30 points)</b></p> <p><b>Satisfaisante</b> : Retracer les orientations du CPS en détaillant la consistance avec compréhension de l'ensemble des missions (Réflexion développée) <b>(15 points)</b></p> <p><b>Moyenne</b> : Conforme au CPS, consistance partiellement détaillée ou omission d'un élément qui ne touche pas à la substance constituant le corps de la prestation à réaliser (compréhension moyenne)<b>(5 points)</b></p> <p><b>Non conforme</b> : Ne répond pas aux TDRs, omission d'éléments clés des TDRs <b>(0 points)</b></p>	<b>30</b>
<p><b>Profil du consultant : 70 points.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Education/Formation : Titulaire d'un doctorat ou d'un diplôme d'ingénieur (ou équivalent Bac+5) avec une spécialisation en foresterie, en changement climatique ou</li> </ul>	<b>70</b>

<sup>3</sup>L'offre technique peut être élaborée en français, en anglais ou en arabe.

Critères	Note Max
<p>autre domaine étroitement lié à la consultation (10 points)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Expérience : Ayant au moins 10 ans d'expérience dans les domaines liés à la consultation (Foresterie, calculs des émissions des GES, changement climatique, ou autre) (15 points)</li> <li>○ Références pertinentes en matière de conduite d'études en relation avec les émissions de GES dans les secteurs clés des inventaires, notamment la foresterie, et l'utilisation des méthodologies du GIEC (lignes directrices 2006) pour la réalisation des inventaires nationaux des GES / Maitrise parfaite des méthodologies du GIEC (lignes directrices 2006) pour la réalisation des inventaires nationaux des GES (15 points, 5 points par référence)</li> <li>○ Expertise confirmée en IPCC software (20 points, 5 points par référence)</li> <li>○ Grande faculté de communication et aptitude de présentation, animation et formation (10 points, 2 points par atelier/formation)</li> </ul>	
<b>Total</b>	<b>100</b>

**Important :**

Seront systématiquement éliminées à l'issue de cette phase toutes les offres ayant obtenu une note technique inférieure à la note technique minimale de **60 points** qui représente **70%** de la note maximale des offres techniques (100 points).

• **Etape 2 : Analyse financière comparative des offres :**

A l'issue de cette phase, chaque offre financière sera dotée d'une note (F) sur 100 :

La note 100 sera attribuée à l'offre valable techniquement et la moins distante. Pour les autres offres, la note sera calculée au moyen de la formule suivante :

<b><math>F = 100 \times (P_{min}/P)</math></b>
<p>Avec :</p> <p style="padding-left: 40px;">P : Prix de l'offre</p> <p style="padding-left: 40px;">Pmin : Prix de l'offre valable techniquement et la moins disante.</p>

• **Etape 3 : Analyse technico-financière :**

Les notes techniques (T) et financières (F) obtenues pour chaque candidat seront pondérées respectivement par les coefficients suivants :

<b>→70% pour l'offre technique</b>	<b>→30% pour l'offre financière</b>
<b><math>N = 0,7 * T + 0,3 * F</math></b>	
Le Contrat sera adjugé à l'offre ayant obtenu la note « N » la plus élevée.	

## **XII. Dépôt des offres**

Les offres seront :

- 1) Envoyées par mail à l'adresse suivante : [ccn.rbt1@gmail.com](mailto:ccn.rbt1@gmail.com)

**Ou**

- 2) Déposées par courrier en spécifiant l'objet suivant :

**Appel à consultation pour l'accompagnement du secteur « Utilisation des Terres, Changement d'Affectation des Terres et Foresterie » (UTCATF) pour l'utilisation de l'IPCC et la finalisation du calcul des émissions sectorielles**

**Projet « Cinquième Communication Nationale et Premier Rapport Biennal sur la Transparence à la CCNUCC »**

A l'adresse suivante :

Département du Développement Durable / DCCBEV

Ministère de la Transition Energétique et du Développement Durable

Coordination nationale du Projet « Cinquième Communication Nationale et Premier Rapport Biennal sur la Transparence à la CCNUCC – CCN/RBT1 »

« Bureau 324 ou 328 », N°9, Avenue Al Araar, Secteur 16, Hay Ryad, Rabat, Maroc

**Au plus tard le 12 novembre 2023, avant Midi**